



FONCTIONNEMENT et CHARTE DU JARDIN DU BOIS DES MOUILLES

90 route de Pré-Marais – 1233 Bernex sous Cressy

1. Une rencontre toutes les 6 semaines est organisée avec tous les participants en soirée de 18h à 20h30.

Cible :

2. Les Jardins des Jeunes est ouvert aux jeunes adultes et adolescents de 12 à 28 ans, en études, apprentissage, avec ou sans activité lucrative.
3. Les adolescents de 12 à 17 ans sont accompagnés par Eliora ainsi que le lien avec les parents.

Engagement :

4. Chaque nouveau membre participe aux travaux ou activités du pôle choisi. Et bénéficie d'un jardin de 25 m² qu'il gère seul, à 2 ou à plusieurs.
5. Chaque membre participe au projet jardin pour une présence minimum de 4 heures par semaine. Dès la prise de son jardin personnel, son jardin doit être préparé dans les 4 semaines minimum depuis la date de son entrée. Il y a la liberté d'y aménager et d'y planter ce qu'il souhaite. S'il ne peut pas participer à ses 4 heures d'engagement par semaine, il veillera à trouver un remplaçant au sein du groupe ou son entourage et à en avvertir le responsable du pôle.
6. Après un temps de 2 semaines sans utiliser son jardin, pour des raisons personnelles, celui-ci est prié de transmettre au groupe comment il souhaite s'organiser pour sa réalisation. S'il a besoin d'aide pour le réaliser ou s'il a des empêchements extérieurs qui nécessitent une organisation et une planification différente dans la saison. Dans la dernière hypothèse penser à libérer le jardin personnel pour de nouveaux utilisateurs à discuter avec l'organisation.
7. Selon l'occupation des jardins personnels et l'arrivée de nouveaux membres, chaque usager pourra être en mesure d'accueillir dans la tenue de son jardin des nouveaux jardiniers-ères. Qu'il choisira selon ses affinités.

Respect des personnes :

8. Respect des personnes que je côtoie sur le terrain ainsi que des associations voisines ainsi que leurs cultures.
9. Respect du jardin, de la flore, la faune présente sur le terrain ainsi que dans la forêt voisine. (par exemple l'on ne voit pas bien les petites haies et arbustes encore jeunes plantés sur la parcelle merci d'y veiller)

Soin au matériel :

10. Après chaque utilisation, les outils sont à nettoyer à l'eau avec la brosse à l'entrée du cabanon pour enlever la terre afin qu'ils ne vieillissent pas trop vite. Ils sont ensuite à ranger dans l'armoire à cet effet. Merci de ne laisser aucun outil sur la parcelle après votre départ.

11. Les cadenas pour les brouettes et le cabanon sont à fermer avant votre départ.

Communication - Relation :

12. Si un problème relationnel survient entre usagers ou un des organisateurs :

- a. L'utilisateur essaie de régler la situation par soi-même
- b. S'il n'y arrive pas il-elle peut contacter nos médiateurs :
 - i. Eliona Chatillon - Tél : 079 427 33 46 -
email : bienvenue@laimaisondeliora.ch ou
 - ii. Michaël Cid - Tél : 076 616 41 34
email : michael.cid21@gmail.com
- c. Si un problème survient avec l'un de nos organisateurs, il est souhaité de prendre contact en priorité avec un des médiateurs et aucunement avec les autres membres. Ceci afin de préserver la bonne entente et la cohésion du groupe.
- d. Si des projets pour le jardin sont en cours entre plusieurs personnes et une personne, même en cours de route, ne peut plus s'y investir, y participer ou donner des rendez-vous téléphoniques (hors sms) ou de rencontres de suivi du projet pour des raisons personnelles. La personne est priée d'en informer dans les 48 heures - (2 jours) la personne de référence du projet, sort du projet de manière temporaire (à définir ensemble) ou entièrement, pour ne pas bloquer l'avancée du projet.

13. Des espaces de dialogues à thèmes sont organisés ponctuellement pour échanger autour de sujets qui importent pour les usagers-ères du jardin. Des jeux collaboratifs y sont également partagés.

14. Deux groupes Whatsapp sont constitué l'un pour le jardin et l'autre pour le rucher avec tous les membres qui le souhaitent. Des informations sont envoyées de manière hebdomadaire, ou selon nécessité hors des horaires des études, pour ne pas charger les membres. (à définir)

Organisation suivi plantations - arrosages - soin au jardin maraîcher et verger :

15. Un calendrier pour :

- a. Le suivi des plantations (semis, achat des plantes et plantation)
- b. Soins à apporter au jardin maraîcher, verger, traitements contre prédateurs et maladies
- c. Arrosages
- d. Disponibilités et vacances

Ces calendriers sont déposés sur Dropbox.

Les codes vous seront transmis à l'entrée. A chacun de les compléter de manière autonome.

Projet de construction (serre-tunnel-nouvelles constructions-réparations installations) :

16. Un appel à participation est posté sur le groupe, chaque participant s'y inscrit de manière libre selon ses disponibilités.

Ateliers transmission de compétences :

17. Des ateliers à thèmes sont organisés tout au long de la saison pour partager les savoirs et connaissances du jardin, flore, faune et biodiversité.

Voir programme :

Do Green, Alimentation, Communication, Activités artistiques

Consommation :

18. La consommation de drogues (y compris cbd) n'est pas autorisée sur le terrain, durant le jardinage ni les ateliers et événements organisés au jardin.
Notre souhait étant de favoriser le lien à la nature et la présence à soi de manière naturelle et préserver les jeunes adultes et les adolescents qui n'en consomment pas.

Entrée - Départ :

19. Entrée : chaque nouveau membre :
 - a. Complète un bulletin d'inscription
 - b. Transmets 2 photographies (1 format passeport + 1 format libre en situation)
20. Départ :
Au départ de chaque membre, celui-ci laissera son jardin rangé avec au minimum la moitié des plantes plantées pour les suivants. Quel qu'en soit le motif du départ, aucun dédommagement financier ne pourra être demandé pour son investissement en temps ou financier durant sa présence au jardin.
21. Les numéros des cadenas ainsi que le code d'accès aux documents partagés sur Dropbox sont modifiés de manière automatique au départ de chaque membre.

Attestation de participation :

22. Une attestation de participation au projet jardin pourra être délivrée annuellement à la demande du membre, dans la mesure où le membre participe au projet jardin pour un minimum de 8 heures hebdomadaires, chaque semaine de la saison. En dessous de 8h hebdomadaire, il ne sera délivré aucune attestation.

Assemblée générale et comité :

23. Les Jardins des Jeunes est une antenne de l'association faitière La Maison d'Eliora qui offre des services et un accompagnement aux jeunes adultes, aux adolescents et à la famille.
24. La Maison d'Eliora a son propre comité. Les Jardins des Jeunes ont un autre composé des membres de l'organisation du jardin ainsi que de ses membres actifs.
25. Une assemblée générale est organisée une fois par année.
 - a. Chaque membre est invité à participer à l'AG
 - b. Chaque membre peut voter les points de l'Ordre du Jour ainsi que le renouvellement des membres du Comité du jardin ou leur remplacement lors de démissions. Chaque membre du comité est élu pour une période de quatre ans.

25.05.2025